

AGRICULTURE - ECONOMIE - EMPLOI

GROUPE DES ELUS COMMUNISTES

<p>Conseil régional Réunion des 7 et 8 octobre 2004</p>

Intervention de Gérard Lahellec **Filière Laitière**

Monsieur le Président,
Cher-es collègues,

Compte tenu de la tourmente qui secoue maintenant le secteur laitier et compte tenu de la place que tient l'agriculture dans notre économie régionale avec un poids deux fois supérieur ici à la moyenne des Régions Françaises, il est juste que notre Assemblée se penche sur cette délicate question de l'avenir de la filière laitière.

En effet, cette filière que l'on disait à l'abri en raison de la mise en place (en 1984) des quotas prétendument pour maintenir les prix, est touchée à son tour par la politique mondialiste d'exacerbation de la concurrence et par la réforme de la P.A.C., déconnectant les aides européennes de la production.

Au fond, on pourrait dire qu'on nous avait promis une régulation des productions pour garantir les prix et que l'on arrive aujourd'hui à une impossibilité de produire en raison de la réduction des prix.

La filière laitière donc, avec ses spécificités, est en train de rejoindre le cortège des nombreuses filières agricoles qui sont dans la tourmente et aucune d'entre elle n'est épargnée en Bretagne, comme l'illustre douloureusement la filière avicole avec ses cortèges d'abandons de productions, de délocalisations de celles-ci de suppressions massives d'emplois et de réduction des acquis sociaux...

Rappelons-nous qu'en 1999 il y a eu la réforme de la P.A.C. (Politique Agricole Commune) appelée « Agenda 2000 ». Cette réforme prévoyait un rendez-vous européen pour faire le point sur l'évolution des marchés, l'avenir des quotas laitiers, et sur le budget agricole.

Ce qui était au départ annoncé comme une simple révision vient de se transformer en réforme, en relation d'une part avec l'élargissement de l'Union Européenne et, d'autre part,

avec les négociations au sein de l'O.M.C. Le vent qui a soufflé sur ces discussions, aussi bien pour la P.A.C. que pour l'O.M.C. est celui de l'ultralibéralisme qui tend à pousser à la concurrence la plus féroce, à obtenir de nouvelles baisses sur des prix à la production, en prônant l'alignement sur les prix tirés le plus possible vers le bas. Tout cela permet aux grands groupes de l'agroalimentaire, de faire, entre la production et la consommation, d'importantes marges bénéficiaires, sur le dos des petits et moyens producteurs et des consommateurs.

Pour ce qui est de la P.A.C., les principaux points de l'accord de Luxembourg concernent :

- le découplage des aides, la modulation des aides directes, la réforme de la politique de marché, la discipline budgétaire en liaison avec l'élargissement.
- le découplage des aides signifie la rupture du lien entre la production et les aides directes et son remplacement par le versement d'un paiement unique par exploitation.

Concernant plus particulièrement la filière laitière il a été décidé une baisse des prix d'intervention dès cette année, une limitation des achats de beurre à l'intervention et le découplage total de la prime laitière après 2007.

Pour ce qui est de l'O.M.C., l'Union Européenne, dans le grand marchandage engagé a accepté de réduire les aides européennes aux exportations avec en contrepartie la possibilité pour les grands groupes européens des équipements et des services, d'accéder plus facilement au marché d'un certain nombre de pays comme le Brésil et l'Argentine.

N'ayons pas la naïveté de penser que la réduction des aides à l'exportation va servir les intérêts des paysans sans terre du Brésil et ceux en recherche de développement en Afrique et ailleurs !

Ce sont toujours les intérêts des multinationales qui prédominent et derrière le Brésil et l'Argentine se trouvent les Etats-Unis...

Les conséquences combinées des réformes de la PAC et de l'OMC peuvent être lourdes pour la Bretagne : nous en avons eu un aperçu dans les filières avicoles et porcines.

Maintenant, c'est la production laitière qui est dans le collimateur.

La baisse des prix dès cette année et le découplage des aides à partir de 2006 vont peser sur le revenu et mettre en cause l'existence de nombreuses exploitations et pousser à de nouvelles concentrations.

D'autres perspectives doivent être dégagées pour assurer l'avenir de la filière laitière

- Les derniers accords intervenus ne signifient pas qu'il n'y a plus rien à faire au niveau Européen. Au contraire, il est indispensable de faire monter l'exigence de la restauration et de la rénovation de la préférence communautaire, ce qui passe par un positionnement différent de l'Union Européenne dans le cadre de l'OMC.
- Parallèlement à la mise en place d'une nouvelle préférence communautaire en Europe, il faut aussi, en vue d'assurer la souveraineté alimentaire des peuples, favoriser des coopérations avec les pays les plus pauvres pour venir en aide dans l'immédiat aux populations et contribuer à développer leurs économies plutôt avec que les détruire.

Dans cette perspective qui n'est pas celle de la résignation, il y a place pour une agriculture qui produise en respectant l'environnement et qui rémunère le travail.

L'obtention de prix à la production qui rémunèrent le travail des agriculteurs est, dans l'immédiat à l'ordre du jour et c'est la raison pour laquelle une conférence régionale sur les prix permettrait sûrement d'engager le débat national souhaité par les agriculteurs sur cette importante question.

Il est possible d'envisager, dans certaines conditions liées à l'emploi à la rémunération des producteurs, de soutenir des coopérations entre ces coopératives, des partenariats internes à la filière. La course à la taille critique, les restructurations massives ne sont pas une garantie de pérennité.

Je veux souligner enfin qu'il n'y a pas d'activité de transformation sans production. Aussi, nos interventions devront elles veiller à ce que les réorientations en cours et parfois nécessaires pour faire face à la grande distribution, soient assorties de garanties pour l'emploi et les qualifications.